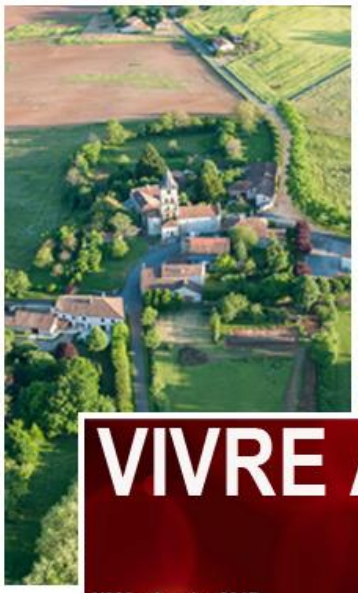

VIVRE A MAINZAC

N°20 - Janvier 2017

Sommaire de ce numéro

Page	**1**	Le Mot du Maire
Pages	**2 à 11**	Comptes rendus du conseil Municipal
Page	**12**	Le mot du Mainzacois… c'était au mois de Janvier 2016
Pages	**13 à 14**	Les mots, de notre langage le français
Pages	**14 à 16**	Informations diverses
Page	**17**	Les Amis du Patrimoine, à Villebois-Lavalette
Page	**18**	Faire ses plants de pommes de terre
Page	**19**	Recensement de la population
Page	**20**	Liste des prochaines élections politiques
Page	**21**	Courrier d'un lecteur – « Vous avez dit limitation ? »
Page	**22**	Information « CALITOM »

Mes chers amis,

J'ai le plaisir au nom du conseil municipal et des personnels de la commune de vous présenter tous mes meilleurs vœux de bonheur, santé et prospérité pour cette nouvelle année qui approche.

Plusieurs évènements tragiques ces derniers mois ont quelque peu bouleversé nos comportements et malheureusement, une fois de plus, j'ai une pensée pour les victimes et leurs familles. Même si nous vivons ces tragédies d'assez loin par le biais des médias et au niveau géographique, nous nous devons d'être vigilants et de prendre toutes les mesures qui s'imposent lors de manifestation ou de comportement suspects. La vigilance est de rigueur même dans nos contrées rurales éloignées des centres urbains.

Cette année 2016 a été lourde en nouveauté au niveau géopolitique ainsi qu'au niveau administratif. La réforme des collectivités dont le premier acte a démarré au 1er janvier dernier avec l'entrée en vigueur des 13 nouvelles régions administratives en France au lieu de 22 a eu de nombreuses répercutions administratives. Le second acte démarrant le 1er janvier 2017 avec principalement la réforme des Communautés de Communes se traduisant pour nous par la fusion des CDC Seuil Charente Périgord (dont Mainzac dépend) et Bandiat Tardoire (La Rochefoucauld). La nouvelle CDC se nommera « La Rochefoucauld Porte du Périgord » dont le siège sera à Montbron avec une antenne à la Rochefoucauld. Si je faisais partie des élus contre ce projet de fusion, maintenant, elle est maintenant actée, il faut donc travailler pour une réussite de ce projet. Les incidences pour notre commune sont nombreuses que ce soit au niveau administratif, mais aussi au niveau de l'imposition, nous aurons l'occasion d'en reparler d'ici le mois mars-avril pour le vote des budgets de la commune et de la Communauté de Communes.

Que s'est-il passé sur la commune en 2016 ? Ce présent journal vous présente via les différents comptes rendus du conseil les différents sujets de discussion au niveau de vos élus.

Pour l'année 2017, plusieurs sujets sont à l'ordre du jour, je me propose de vous exposer plusieurs à la réunion publique organisée le **samedi 14 janvier prochain.** **Plusieurs sujets sont importants aussi, venez nombreux.**

Haut débit sur la commune, défense incendie, projet éolien sur les communes de Souffrignac-Feuillade-Charras, mais aussi un projet d'agrandissement du lotissement, recensement, mais aussi tous les dossiers et compétences gérés par la nouvelle Communauté de Commune sont des thèmes importants qui vont impacter notre belle commune dans les mois et années qui viennent.

Je tiens à remercier Christelle Gaillard, notre précieuse secrétaire (très demandée dans d'autres communes), notre cantonnier Vincent Roche et sa collègue Caroline Siri pour l'efficacité du travail réalisé sur la commune.

Merci aussi à mes deux adjoints (Evelyne Maubrun et Francis Roche) et bien sûr aux autres conseillers municipaux toujours présents en cas de besoin. A nouveau, meilleurs vœux à vous tous, bonne lecture (merci toujours à Michèle Mercier pour tous le travail de rédaction de ce journal ainsi qu'à M. Boutaudon).

Petite pensée pour notre amie Mado décédée le 18 octobre 2016

Projet second logement communal

Le second logement communal est pratiquement fini, une visite est organisée pour les conseillers municipaux. Plusieurs finitions sont en cours de réalisations. Tous les travaux seront terminés d'ici la fin du mois de janvier. M. le Maire attend actuellement un rendez-vous avec un expert pour la performance énergétique. Monsieur le maire présente ensuite un bilan détaillé de toutes les dépenses liées à ces travaux. Ce tableau est disponible en mairie.

Les travaux 2015 incluent la création d'un petit logement au 1er étage du bâtiment de la Mairie ainsi que des modifications et des mises aux normes du logement au RDC. Le montant des travaux sur l'ancien logement est à ce jour de 7 568,99€ TTC incluant le changement complet du système de chauffage en électrique (anciennement GAZ), installation d'un chauffe-eau électrique. La remise aux normes électriques est aussi dans cette réfection telle que demandée par le consuel.
Le montant des travaux sur la création du nouveau logement est de 26 036,39 € TTC. Ce montant inclue la réfection complète de la plomberie, la réfection complète et mise aux normes de l'électricité, rabaissement des plafonds, isolation complète des murs, chauffage électrique, changement des fenêtres, installation d'un système électrique d'ouverture des fenêtres (les anciennes fenêtres sont très hautes et peu accessibles). Les travaux prévoient aussi cabine de douche, aménagement d'une petite cuisine, toilette, etc…

Ce petit logement d'environ 35m2 sera disponible à la location pour début février pour un montant de 250€/mois.
Les premiers travaux ont démarré en décembre 2014 et seront finis en janvier 2016 soit une bonne année de travaux tels que le Maire l'avait annoncé au démarrage de ce projet. Ce délai assez long est dû principalement à tous les travaux réalisés en régie interne par le personnel communal. Plusieurs remarques sont réalisées : « Barre de sécurité au niveau de la grande fenêtre », joint autour de la cabine de douche, changement éventuel de l'ouverture de la porte de la salle de bain.

Délibération changement de statut de la Fourrière

Monsieur le Maire, présente aux membres du conseil municipal, le projet modificatif des statuts du Syndicat mixte de la fourrière approuvé par le conseil syndical lors de sa séance du 12 novembre 2015. Ce projet porte sur :

- L'élargissement du syndicat aux communes des Adjots, de Barro, Bernac, Bioussac, Bernac, Châtignac, Condac, La Faye, Ruffec et Taizé-Aizie ;
- La modification des articles 6.03 (1ère alinéa) et 7 des statuts.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal approuve la proposition de modifications de statuts présentée.

Projet de convention cadre relatif à une campagne de stérilisation de chats.

Vote CONTRE à l'unanimité des membres présents.

Délibération d'adhésion au SCOT de l'Angoumois

Expose :
Le Syndicat mixte de l'Angoumois (SMA) a été créé en 2010 en vue d'élaborer et de mettre en œuvre un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) à l'échelle de la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême et des communautés de communes de Braconne Charente, Charente Boëme Charraud et de la Vallée de l'Echelle. Approuvé depuis le 10 décembre 2013, il est opposable aux documents d'urbanisme des communes et intercommunalités de son périmètre. Dans le cadre de l'élaboration du SCoT de l'Angoumois, les communautés de communes limitrophes ont été étroitement associées aux réflexions et débats sur le projet de territoire afin de garantir une cohérence dans le développement du bassin de vie d'Angoulême. En retour, le Syndicat mixte de l'Angoumois a été identifié comme Personne Publique Associée aux démarches de planification des communes et intercommunalités limitrophes de son périmètre.
Depuis 2014, des réflexions thématiques autour du développement de l'agriculture et des énergies renouvelables ont été initiées à l'échelle des territoires adhérents au Syndicat mixte de l'Angoumois et au Pays Horte et Tardoire, permettant de renforcer les liens entre le SMA et les communautés de communes Bandiat Tardoire et Seuil Charente Périgord.

Enfin, la loi pour "l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové" du 24 mars 2014, confirmant la loi portant "Engagement National pour l'Environnement" (dite Grenelle 2) du 12 juillet 2010, entend généraliser la couverture du territoire national par des SCoT qui doivent couvrir l'équivalent d'un "bassin de vie" à l'horizon du 1er janvier 2017.
Aussi, il est proposé de demander l'adhésion de la communauté de communes au Syndicat Mixte de l'Angoumois.
Résolution :
Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE l'adhésion au Syndicat Mixte de l'Angoumois
- AUTORISE M. le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Informations diverses

- Réunion avec les sénateurs Michel Boutant et Nicole Bonnefoy vendredi 22 janvier à 18h, salle de réunion des vieilles écoles de Montbron. Tous les conseillers sont invités.
- Présence à la mairie de Mainzac du Député Jérôme Lambert à la Mairie le jeudi 21 janvier à 17h.
- L'association Âge d'or de Mainzac a terminé son activité. Un don de 500€ a été remis à la Mairie.
- L'essieu du véhicule de la mairie doit être changé avant le contrôle technique, plusieurs devis sont en cours de réalisation.

Second Logement communal

Le second logement communal est totalement fini, le hall d'accès "escalier" a été complètement refait par les agents de la commune. Une locataire est prévue avec une location démarrant au 1er mars. Monsieur le Maire tient à féliciter Vincent Roche et Caroline Siri pour l'excellent travail réalisé toute cette année afin de rénover complètement ce logement. Le résultat est excellent.

Budget 2015 : Présentation du Compte Administratif 2015 et Délibération de l'affectation de résultats

Monsieur le Maire présente les différentes parties du Compte Administratif 2015 au Conseil Municipal :

- Dépenses de Fonctionnement : 68 891,67€
- Recettes de Fonctionnement : 72 564,16 €
- Dépenses d'Investissement : 37 201,69 €
- Recettes d'Investissement : 73 419,65 €

BILAN GENERAL CA2015		SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES	BP 2015	98 755,62	99 919,65	198 675,27
	CA 2015	72 564,16	73 419,65	145 983,81
DEPENSES	BP 2015	98 755,62	99 919,65	198 675,27
	CA 2015	68 891,67	37 201,69	106 093,36
Résultats exercice (excédent)		3 672,49	36 217,96	39 890,45

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 1

Indemnité du Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter du 1er janvier 2016, conformément aux dispositions des articles 3 et 18 de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux de leur mandat, les maires bénéficient à titre automatique des indemnités de fonction fixées selon le barème prévu à l'article L.2123-23 du CGCT. Les montants indemnitaires seront ceux prévus par la loi et ne constitueront plus un simple plafond.

Monsieur le Maire n'étant pas au plafond prévu par la loi, une délibération doit être prise afin de régulariser son indemnitée. Monsieur le Maire précise qu'il ne demande pas cette augmentation et qu'il aurait souhaité la refuser. Cependant, la loi ne lui permettant pas ce refus, il informe le Conseil Municipal qu'il réalisera un don à la commune tous les ans de la somme correspondante à cette augmentation.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Location logement communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le logement communal, situé 5 Place de la Mairie 16380 Mainzac sera libre au 1er mars 2016; monsieur le Maire propose de louer ce studio d'une superficie de 30,80 m2, composé comme suit : (1 pièce principale, 1 salle de bain, 1 wc, 1 cuisine, 1 palier)

Considérant qu'il résulte des dispositions combinées des articles L 2121-29 et L 2122-21 du code des collectivités territoriales que le Maire ne peut conclure aucun bail sans que le montant de la location n'ait été préalablement fixé par délibération du Conseil municipal,

Le Conseil, après en avoir délibéré, a l'unanimité décide :

- le louer ce logement, au prix mensuel de 250 € (deux cent cinquante euros) + 1 mois de caution ; le loyer sera payable mensuellement et d'avance le cinq de chaque mois à la Trésorerie de Montbron,
- de consentir un bail au 1er mars 2016,
- que le locataire aura l'obligation de prendre un contrat d'assurance pour responsabilité civile.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Le maire explique au Conseil Municipal que le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) est un décret qui instaure un contenu modernisé du Plan local d'urbanisme (PLU). Il entre en vigueur le 1er janvier 2016. Issu d'une concertation avec les professionnels et les collectivités, ce nouveau contenu réglementaire permet de répondre aux enjeux actuels d'aménagement du territoire. Le nouveau règlement du PLU répond à la question de l'affectation des zones et la destination des constructions : où puis-je construire ? La Communauté de Communes nous demande de réfléchir à un emplacement sur la commune qui pourrait être constructible. Le Conseil Municipal de donner leur avis sur les emplacements qui pourraient être constructibles sur la commune. Le conseil municipal décide d'autoriser la construction sur tous les terrains de la commune. Il n'est pas question de choisir telle ou telle parcelle constructible ou non.

ASSURANCE GROUPE GARANTISSANT LES RISQUES STATUTAIRES POUR LES AGENTS CNRACL ET IRCANTEC

Monsieur le maire donne lecture de la lettre de Monsieur le Président du Centre de la Fonction Publique Territoriale de la Charente en date du 18/01/2016 l'informant que le Centre va procéder à une mise en concurrence pour la souscription, à compter du 01/01/2017, de nouveaux contrats d'assurance pour les collectivités et établissements publics du département les garantissant contre les risques financiers découlant de leur obligation de verser des prestations à leurs agents en cas d'accident de service, maladie, maternité, invalidité, décès.

L'un des concerne les agents affiliés à la CNRACL et l'autre les agents affiliés à l'IRCANTEC. Monsieur le Président du Centre de Gestion nous propose, si nous souhaitons adhérer à ces nouveaux contrats, de prendre une délibération l'autorisant à effectuer la procédure de mise en concurrence et à signer les futurs contrats en notre nom.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- D'habiliter le Centre de Gestion à effectuer la procédure de mise en concurrence et à souscrire, pour le compte de la commune de Mainzac, des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée,
- de l'habiliter à signer le certificat d'adhésion à ces contrats,
- de l'autoriser à signer les conventions relatives à la facturation des frais de gestion de ces deux contrats d'assurance dont les projets sont annexés à la présente délibération.

La commune aura toutefois la possibilité, à l'issue de la consultation, de ne s'engager que sur un seul contrat, voire sur aucun.

Résultat du vote : Adoptée

Questions diverses

- Repas des Aînés : Prévu le Dimanche 17 avril 2016
- Changement essieu du véhicule communal : devis validé pour la somme de 519.60 €

Comptes rendus du conseil municipal – 08 avril 2016

Taux de taxes

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de fixer les taux des taxes directes. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de ne pas augmenter les taxes et de garder les taux suivants :

- TH = 7,34 % FB = 6,87 % FNB = 23,91 % CFE = 15,71 %

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Budget Primitif 2016

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le budget primitif 2016.

Section de fonctionnement :

- Dépenses de fonctionnement : 89 456,99 € Recettes de fonctionnement : 89 456,99 €

Section d'investissement :

- Dépenses d'investissement : 34 892.20 € Recettes d'investissement : 34 892.20 €

Résultat du vote :

Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Voirie

La commission voirie se réunira le dimanche 8 mai à 10h00 afin de déterminer les différents travaux à réaliser en 2016.

Questions diverses

- ***Désherbage*** : Il est demandé que le cantonnier désherbe toutes les routes communales de la commune.
- ***Eoliennes*** : Le maire à rendez-vous avec des personnes qui s'opposent à la réalisation d'un parc éolien dans la région, le mardi 19 avril 2016, à la mairie. Tous les conseillers sont invités à y participer.

Plan de lutte contre le frelon asiatique

M. le Maire expose au Conseil municipal :
Engagé depuis 2012 dans la lutte contre le frelon asiatique, le Département de la Charente a mis en place chaque année, depuis lors, un dispositif de destruction des nids destiné à l'ensemble de la population charentaise, en partenariat avec les communes volontaires.
En 2016, en raison de l'évolution de l'organisation territoriale, la maîtrise des destructions des nids de frelons est désormais assurée par les communes, avec le soutien financier du Département.
La commune adopte le principe de financement des destructions de nids actifs de frelons asiatiques du 15 juin au 15 octobre et sollicitera ensuite la participation financière du Département conformément au règlement voté le 15 avril 2016 par ce dernier.
Les administrés qui souhaitent la destruction d'un nid de frelons asiatiques doivent le signaler en mairie.

La commune a la charge de :

- Vérifier qu'il s'agit bien d'un nid actif de frelons asiatiques,
- Faire intervenir une entreprise de désinsectisation,
- Régler le montant de l'intervention à l'entreprise,
- Solliciter, en fin de campagne, l'aide financière du Département.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'adopter le principe de financement des destructions de nids actifs de frelons asiatiques ;
- De solliciter la participation financière du Département.
- De ne pas solliciter de participation financière auprès des particuliers.

Résultat du vote : Adoptée
Votants : 10 Pour : 6 Contre : 4 Abstention : 0

Projet de Périmètre d'un nouveau syndicat issu de la fusion des syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable, de Chazellez, de Montbron-Eymouthiers, de la région de Puyréaux, de Saint Germain de Montbron et de Tardoire Bonnieure

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que Monsieur le Préfet, par courrier notifié en date du 31 mai 2016, a adressé à la commune un arrêté fixant le projet de périmètre d'un nouveau syndicat résultant de la fusion des syndicats intercommunaux l'alimentation en eau potable de Chazelles, de Montbron-Eymouthiers, de la région de Puyréaux, de Saint Germain de Montbron *et de Tardoire et Bonnieure*.
Il rappelle que ce projet de fusion est prévu au schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) et qu'en application de l'article 40 de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), les conseils municipaux des communes membres des syndicats inclus dans le projet de fusion sont amenés à délibérer dans un délai de 75 jours, à réception de la notification de l'arrêté de projet de périmètre du nouveau syndicat. Il rappelle qu'à défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

Il présente les propositions formulées, de manière unanime, par les présidents des syndicats d'eau potable actuels :

- Proposition d'un nom de syndicat : SIAEP du Karst de la Charente
- Proposition du lieu retenu pour le siège social : Mairie de Rivières, place de la mairie 16110 Rivières.
- Proposition de gouvernance : représentation des communes au sein du comité syndical à travers :

Représentant de la commune de Mainzac

- Monsieur Francis ROCHE : Délégué Titulaire
- Monsieur Romain LABICHE : Délégué Suppléant

Monsieur le Maire propose de délibérer, en premier lieu, sur le projet de périmètre proposé dans le projet d'arrêté transmis par Monsieur le Préfet, et le cas échéant en cas d'accord sur celui-ci, sur les modalités de gouvernance, le nom du syndicat issu de la fusion et le siège social de celui-ci, car ces éléments devront également figurer dans l'arrêté de fusion.
Résolutions : oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le projet de périmètre ;
- Propose de donner le nom suivant au syndicat issu de la fusion : **SIAEP du Karst de la Charente** ;
- Propose comme siège social du syndicat issu de la fusion : **Mairie de Rivières, place de la mairie, 16110 Rivières** ;
- Propose de retenir les modalités de gouvernance correspondantes à la proposition émanant des syndicats d'eau actuels ; à savoir :
- Monsieur Francis ROCHE : Délégué Titulaire
- Monsieur Romain LABICHE : Délégué Suppléant

Résultat du vote : Adoptée
Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Demande de non modification du périmètre de Seuil Charente Périgord

Monsieur Lucien Giudicelli secrétaire Général de la Préfecture est intervenu le14/09/2015 auprès du bureau communautaire. Seuil Charente Périgord n'a pas l'obligation de fusionner au vu de sa densité démographique de 30.52 hab/km2. Elle est inférieure à 30% de la densité nationale (31,02 hab/km2). Cependant la CDC Bandiat Tardoire a l'obligation de fusionner avec un autre EPCI. La proximité des deux territoires pourrait justifier cette fusion. Monsieur Le Préfet 2015 a présenté à la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI) le 12 octobre 2015 le projet du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

RESOLUTION

Après délibération le Conseil Municipal à :
- Souhaité ne pas modifier le périmètre de Seuil Charente Périgord
- Refuse une fusion avec la Communauté de Communes Bandiat Tardoire
- Autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Résultat du vote : Adoptée
Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Travaux voirie

Monsieur le maire présente le nouveau devis fait par l'entreprise BARBARI pour réaliser les travaux de voirie qui étaient prévus pour le budget de 2015, mais qui n'ont pas été réalisés. Les travaux concernent :

- ***Voie communale Labadias*** : revêtement mono couche sur 851 m2 plus points à temps dans les trous
- ***Village de Puymasson*** : revêtement mono couche sur 120 m2 plus points à temps dans les trous
- ***Travaux de réparations des trous sur les voies communales de Ferdinas, Le Beuil, La Combe, La Jaumerie et le Petit Bois***. (Points à temps)

Le devis est de **11 910€ TTC**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise BARBARI

CALITOM : Schéma collecte

Monsieur le maire présente au Conseil Municipal le diaporama de présentation de Calitom concernant le Schéma de collecte optimisé qui sera mis en œuvre à partir du 1er avril 2017. Dans le but de réduire les déchets ménagers, les sacs noirs seront ramassés tous les 15 jours afin d'obliger les habitants à trier plus leurs déchets.

ERDF

ERDF change de nom et s'appelle ENEDIS.

Monsieur le maire présente au Conseil Municipal le ficher PowerPoint d'ERDF qui présente son activité. Un nouveau compteur électrique, compteur LINKY va être progressivement installé chez les particuliers. La Communauté de Communes pense que ces compteurs seront installés sur notre territoire qu'en 2020. Ce nouveau compteur intelligent a pour objectif : d'agir à distance via le compteur, ajuster l'équilibre production consommation, d'intervenir plus rapidement sur le réseau et permettre une réduction des consommations.

Recensement de la population

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que le recensement de la population de Mainzac se déroulera du 19 janvier au 18 février 2017. Pour préparer et réaliser l'enquête de recensement, le Conseil Municipal doit nommer un agent recenseur et un coordonnateur. A l'unanimité le Conseil Municipal décide de nommer Madame Gaillard Christelle comme coordonnateur communal ainsi qu'agent recenseur.

La SAUR

Monsieur le maire explique au Conseil Municipal que la SAUR nous demande de prendre un arrêté de circulation permanent afin de réaliser d'éventuels travaux de réparations sur les réseaux d'eau de la commune. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'arrêté de circulation permanent pour l'entreprise SAUR.

Panneaux d'agglomération de Mainzac

Pour plus de sécurité, le Maire et le Conseil Municipal souhaitent déplacer le panneau d'agglomération de la commune qui est actuellement situé dans le bourg de Mainzac. Le maire propose de mettre un panneau à l'entrée du village sur la voie départementale n°93 au niveau de la place du cimetière (route de Charras) et un autre panneau d'agglomération sur la voie départementale n°111 au niveau du lotissement (route de Marthon). Comme ce sont des voies départementales, le maire a pris rendez-vous avec Monsieur Boivan de l'ADA afin de déterminer si cette modification est possible.

Transports scolaires

Le maire informe le Conseil Municipal qu'il y a qu'un point d'arrêt sur la commune pour le bus scolaire qui dessert l'école de Marthon et qu'il se trouve à la mairie.

Logement communal

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal qu'il y a un nouveau locataire dans le logement communal n°5, Monsieur Negrier Pascal depuis le 1er mai 2016.

Cours de gymnastique associatif

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal la demande de Madame Masina Virginie. Elle fait partie d'un groupe de quelques personnes de Souffrignac, Charras et Feuillade qui pratiquent des cours de gymnastique et de cardio-training. Elle recherche une salle pour organiser une séance le vendredi soir de 19h30à 21h00 pour le mois de juin 2016 et de septembre 2016 à juin 2017.

Ce cours serait éventuellement ouvert aux habitants de Mainzac.
Le Conseil Municipal n'est pas contre l'idée de prêter la salle des Fêtes, mais sous certaines conditions. Monsieur le maire doit recontacter Madame Masina Virginie.

Endurance équestre

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Blot organise comme tous les ans une endurance équestre le 6 et 7 août 2016.

Médecin de Javerlhac

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que le docteur de Javerlhac, Madame DUBAYLE Marie part, mais qu'elle devrait être remplacée par un autre docteur.

Comptes rendus du conseil municipal – 23 septembre 2016

Raccordement Alimentation Electrique

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur GARCIA Claude a déposé un certificat d'urbanisme N°01620316C0002 relatif à un projet de construction d'une maison d'habitation. La parcelle cadastrée section B n° 89 au lieu-dit la Voûte n'est pas desservie par le réseau public d'électricité. Le maire propose au Conseil Municipal que Monsieur Garcia Claude finance les travaux de raccordement au SDEG 16 pour l'alimentation électrique d'un montant de 1 157,30€.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

VIREMENT DE CREDIT

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts à l'article 65548 sont suffisants, car la cotisation de l'ATD prévue pour un montant de 80€ est de 115€. IFl est nécessaire de voter et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver le virement de crédit suivant :

FONCTIONNEMENT : DEPENSES RECETTES

- 6531 Indemnités -115.00
- 65548 Autres contributions 115.00

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Répartition des sièges au sein de la future Communauté de Communes

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal qu'il faut délibérer en faveur de la répartition des sièges au sein de la future Communauté de Commune, par défaut, à dater du 1er janvier 2017, tel que définie par le tableau diffuser. Pour la commune de Mainzac, il y aura un siège.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la répartition des sièges.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Devis Lacroix panneaux d'agglomération

Lors du précédent Conseil le Maire et les Conseillers avaient souhaitaient déplacer le panneau d'agglomération de la commune qui est actuellement située dans le bourg de Mainzac. Le maire avait proposé de mettre un panneau à l'entrée du village sur la voie départementale n°93 au niveau de la place du cimetière (route de Charras) et un autre panneau d'agglomération sur la voie départementale n°111 au niveau du lotissement (route de Marthon). Comme ce sont des voies départementales, le maire a rencontré Monsieur Boivan de l'ADA qui lui a confirmé que cette modification était possible. Nous avons fait une demande de devis auprès de l'entreprise Lacroix pour l'achat de panneaux d'agglomération. Le devis pour les trois panneaux d'agglomération s'élève à 1719,08 €.

Le Conseil Municipal trouvant le coût trop excessif abandonne à l'unanimité le projet.

Élagage de la commune

Nous avons fait appel à deux entreprises pour nous faire un devis afin d'élaguer les arbres sur la commune.

- L'entreprise Périgord Vert : 3 936 € TTC - 8h à 35€/h HT pour le broyage des talus (Epareuse +rotor) et 60h à 50€ HT pour l'élagage des haies, dégagement des lignes téléphoniques (Epareuse + sécateur)
- L'entreprise Dubois : (n'a pas estimé le temps de travail) - Élagage avec lamier 65€ de l'heure HT

Le Conseil Municipal a décidé de prendre l'entreprise Dubois pour 20 heures de travail : 1 300 € HT et de voir l'année prochaine pour faire ce qu'il restera.

Pneus chez Madame DUCLAUD

Madame Duclaud, propriétaire sur la commune de Mainzac vient de découvrir (il y a peu de temps) une décharge de pneus dans un trou. A vu d'œil, il doit bien y avoir plus de 1000 pneus si ce n'est plus. Les terrains juxtaposant ce trou sont loués à un agriculteur, mais celui-ci reconnaît bien les avoirs vus, mais rien de plus. Un dépôt de plainte a été réalisé, mais il est impossible de connaître l'origine de ceux-ci. Suite à la demande de cette propriétaire, le Maire a réalisé plusieurs recherches et plusieurs actions, car elle n'est évidemment pour rien dans cette décharge qui doit avoir plusieurs années d'existences, elle vient très peu sur ses terres et c'est un membre de sa famille qui l'a découvert. Les agriculteurs en chargent des parcelles juxtaposant ce grand trou avaient bien vu les pneus, mais n'en connaissent pas l'origine. Après plusieurs recherchent auprès plusieurs structures, le problème est compliqué. Monsieur le Maire a contacté Monsieur le Député Lambert et après plusieurs recherches de son côté, il a écrit au ministère de l'Environnement pour obtenir une aide financière exceptionnelle pour résoudre ce problème. En attente de réponse

Devis sèche-mains

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acheter un sèche-mains pour les toilettes publiques. Nous avons fait une demande de devis à l'entreprise VOUSSERT pour un sèche-mains Exp'Air électrique air pulsé JVD fabrication en France.
Coût du Sèche-mains : 491,35 € TTC. Les membres du Conseil ont refusé l'achat de ce sèche-mains.

Grillage de la cour du logement de Mme Delage Régine

Madame Delage Régine n'a plus de clôture pour séparer sa cour de la place de la mairie. Nous avons fait un devis à BATI Leclerc : Panneau de grillage + poteaux + fixations : 347,70 € TTC. Le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité.

Questions diverses

- *Travaux voirie* : Les travaux prévus par l'entreprise Barbari pour la réparation des routes sont terminés. Le montant des travaux est de 13 441,80 € TTC. Tous les 3 ans nous pouvons faire la demande auprès du Département pour obtenir une subvention afin de financer l'entretien des routes de la commune. Cette année nous avons déposé un dossier et nous avons obtenu un montant de 4 237,59€.
- *Calitom* : Calitom a des soucis avec son prestataire qui ramasse le verre. En effet, celui-ci ne passe pas dans les communes, les bennes sont pleines et débordent, Calitom lui a mis des pénalités, mais il n'y a aucun changement.
- *CU Labadias* : Monsieur Alexandre Gervais à fait une demande de certificat d'urbanisme pour la parcelle section B 285 qui est située à "Labadias" à la limite de la Dordogne. La DDT ne voulant pas accorder l'autorisation de construire sur cette parcelle, Monsieur le Maire les a rencontrés, le dossier est en cours de traitement.

Adhésion au service mutualisé d'autorisation du droit des sols de la nouvelle Communauté de Communes _ Accord de principe Dans le cadre de la fusion des Communautés de Communes et conformément à l'article 134 de la loi ALUR qui prévoit que les communes compétentes en matière d'application du droit des sols (ADS) ne bénéficieront plus de la mise à disposition de l'Etat pour l'instruction des actes, les communes appartenant à un EPCI de plus de 10 000 habitants doivent s'organiser pour reprendre au 1er janvier 2017 l'instruction ADS. Pour mémoire, les services de l'Etat continueront à instruire uniquement les permis des communes soumises au RNU. Il convient de rappeler que la compétence pour délivrer les actes d'urbanisme reste de la responsabilité du Maire.

Dans le cas d'un service mutualisé à l'échelon communautaire, l'EPCI doit être habilité à organiser cette instruction et à conventionner avec les communes. C'est sur une base contractuelle que doivent s'organiser les rapports entre la commune et l'EPCI, pour définir les actes pris en charge, la nature des prestations, les modalités de transmission des demandes, et les montants de participation financière.

Le principe de financement du service mutualisé du droit des sols a été acté selon les modalités suivantes :

- Une contribution financière selon le nombre d'habitants fixée à 2,5 € par habitant (part fixe),
- Une contribution financière appliquée selon le nombre d'actes enregistrés (part variable).

Le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver le principe d'adhésion de la commune au service mutualisé,
- Valider les modalités de participation financière composées d'une part fixe à hauteur de 2,5 € par habitant et une part variable à l'acte pour bénéficier du service,
- Autoriser le Maire à signer les conventions ainsi que tout document relatif à ce dossier.

CONTRIBUTION FINANCIÈRE ANNUELLE APPLIQUÉE SELON LE NOMBRE D'ACTES ENREGISTRÉS (part variable calculée selon tableau ci-dessous) :

Un certificat d'urbanisme d'information (CU a)	10 euros
Un certificat d'urbanisme opérationnel (CU b)	20 euros
Une déclaration préalable	35 euros
Un permis de construire	50 euros
Un permis de démolir	50 euros
Un permis d'aménager	50 euros

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

- Article 1 : d'approuver le projet de statuts de la Communauté de communes Seuil Charente Périgord figurant en annexe avec effet au 31 décembre 2016
- Article 2 : de charger son maire, de l'exécution de la présente délibération, qui sera notifiée au préfet de Charente et au Président de la Communauté de communes

RECTIFICATIF

La commune de Mainzac étant toujours en RNU (Règlement National d'Urbanisme), elle ne pourra être concernée par cette délibération que lorsque le nouveau PLUI sera validé, donc d'ici environ 2ans.
D'ici là, l'état sera toujours en charge des documents d'urbanismes de la commune.

Cette délibération a été annulée lors du prochain municipal du 02 décembre 2016

Galette des rois : Cette année la galette des rois aura lieu le 14 janvier 2017 à la salle des fêtes de Mainzac. A cette occasion les membres du Comité des Fêtes donneront aux enfants de la commune les cadeaux du père Noël.

RECENCEMENT POPULATION

Le recensement de la population aura lieu au début de l'année 2017. M. le Maire présente les différentes affiches d'informations sur le recensement, « à quoi sert le recensement », « les grandes étapes du recensement ».

Les grandes dates à retenir sont :

- *Avant le 19 janvier* : Tournée de reconnaissance, distribution d'un courrier explicatif, diffusion dans le journal communal, information sur le site Internet de la Mairie
- Du 19 Janvier au 18 février 2017 : Recensement

L'agent recenseur sera Madame Gaillard Christelle. Une indemnité de 216 € lui sera attribuée pour ce travail intégralement financé par l'état.

Vote POUR à l'unanimité des membres présents.

CONTINUITÉ DES SERVICES DE L'ETAT

M. le Maire expose au Conseil Municipal que lors de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) du 28 octobre 2016, M. le Préfet de la Charente a informé les élus du projet de changement de périmètre des arrondissements, cela a été confirmé par un courrier qu'il a adressé aux communes. Actuellement les Communautés de Communes et les communes adhérentes de Seuil Charente Périgord et de Bandiat Tardoire dépendent de l'arrondissement d'Angoulême.

Au 01 janvier 2017 le projet prévoit que la Communauté de Communes de La Rochefoucauld Porte du Périgord et l'ensemble de ses communes adhérentes soient rattachées à l'arrondissement de Confolens. Les exécutifs des 2 EPCI, réunis le 08 novembre 2016, proposent de délibérer pour demander le maintien au 01 janvier 2017 du nouvel EPCI et de ses communes adhérentes à l'arrondissement d'Angoulême.
Pour notre territoire, l'attractivité d'Angoulême est plus importante que celle de Confolens (Éducation, Santé, commerce, transport…)

Proposition de délibération demandant à M. le Préfet le maintien de la commune de Mainzac et de la Communauté de Communes de La Rochefoucauld – Porte du Périgord à l'arrondissement d'Angoulême.

Vote POUR à l'unanimité des membres présents.

PRESENTATION SDIS 16 + MODIFICATIONS DES RÈGLES DE DÉFENSES INCENDIES

Présentation d'un diaporama de présentation du SDIS16 et du projet de DECI (Défense extérieure contre l'incendie) sur les communes de Charente. M. le maire présente succinctement l'état de la défense incendie sur la commune de Mainzac. Présentation des derniers tests des poteaux incendies de la commune qui sont hors norme. Le problème est connu depuis de nombreuses années. Suite aux nouvelles règles du DECI, un nouveau travail sera réalisé sur 2017 sur ce sujet.

PROJET HAUT DEBIT CHARENTE

Présentation du diaporama présenté aux élus de la CDC « La Rochefoucauld – Porte sur Périgord » au mois de novembre. Le projet du département a été revu complètement et la philosophie générale aussi. Ainsi, le projet prévoit d'investir beaucoup plus sur les communes étant mal servies.
Bonne nouvelle pour la commune de Mainzac, ce nouveau projet prévoit le fibrage intégral de tous les foyers de la commune pour 2018-2020. Le Maire insiste sur le fait que ce projet n'est pas encore totalement validé, qu'il travaille actuellement avec les élus de la nouvelle CDC pour que l'intégralité de la CDC soit aussi couverte.

INFORMATIONS DIVERSES

- Nouvelle CDC « La Rochefoucauld – Porte du Périgord » - création au 1er janvier 2017 – Siège = Montbron
- Une présentation plus complète sera réalisée aux conseillers lors d'une prochaine réunion
- Suppression du syndicat de Pays Horte et Tardoire. Suite à la réforme des collectivités et la création de la nouvelle CDC, le syndicat de Pays disparaît. L'intégralité des salariées est récupérée par la nouvelle CDC.

- Délibération modification statut Fourrière sur le changement d'adresse du siège. Monsieur le Maire, présente aux membres du conseil municipal, communautaire, le projet modificatif des statuts du Syndicat mixte de la fourrière approuvé par le conseil syndical lors de sa séance du 12 novembre 2016. Ce projet porte exclusivement sur le changement d'adresse du siège du syndicat qui, désormais, est situé 3, rue d'Alexandrie -Ma Campagne- à Angoulême (article 4).

  Vote POUR à l'unanimité des membres présents.
- Délibération pour le SIAEP (syndicat d'eau) : Monsieur le maire indique au conseil municipal que Monsieur le Préfet, par arrêté du 3 octobre 2016, porte création d'un nouveau syndicat résultant de la fusion des syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable des 3 basses vallées de la Tardoire et de la Bonnieure, de Chazelles-Pranzac-Bunzac, de Montbron-Eymouthiers, de la région de Puyréaux et de Saint Germain de Montbron.
  - Il faut donc désigner un nouveau titulaire et un suppléant pour représenter la commune de Mainzac à ce syndicat. Proposition de garder les anciens (Roche Francis en titulaire et Romain Labiche en suppléant).

    Vote POUR à l'unanimité des membres présents.

Annulation de la délibération ADS

La commune de Mainzac étant en RNU (Règlement National de Urbanisme), tous les documents d'urbanismes sont toujours de la compétence de l'état et non de la nouvelle CDC en attendant le Pan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) en cours d'élaboration. Il faut donc annuler la précédente délibération à ce sujet.

Vote POUR à l'unanimité des membres présents.

Prime de fin d 'année des salariées

Sorti de M. Gaillard pour ce vote.

Proposition de M. le Maire à 150€ pour Mme Gaillard Christelle et M. Roche Vincent ainsi que Mme Siri Caroline

Vote : POUR = 8 CONTRE = 1

Fermeture du cimetière pour les professionnels

M. le Maire expose que suite à plusieurs problèmes, vol, dégradation au niveau du cimetière et le problème de non-information des entreprises travaillant dans celui-ci, il a été demandé au cantonnier de fermée une partie des entrées.

Ainsi, il est toujours possible de pénétrer dans le cimetière à pied, mais les grilles sont dorénavant fermées pour les entreprises. Il faudra dorénavant demander l'autorisation à la mairie avant tous travaux.

Information CALITOM

Présentation au conseil de la note de présentation qui sera intégrée dans le prochain journal communal informant les habitants du changement sur 2017 du ramassage des poches jaune et noir.

MAJ Cartographie suite au « projet d'adressage communal »

Suite au projet de renommage de la commune de Mainzac, M. le maire informe le conseil que les services de l'état (secours, IGN, etc..) n'avaient toujours pas intégré les modifications malgré l'envoi de tous les documents. La secrétaire de Mairie a retransmis tous les documents.

Organisation réunion publique de Janvier

- Vœux de la Mairie et Noël des enfants : Samedi 14 janvier 2017 – 16h
- Réunion publique Samedi 14 janvier 14h30

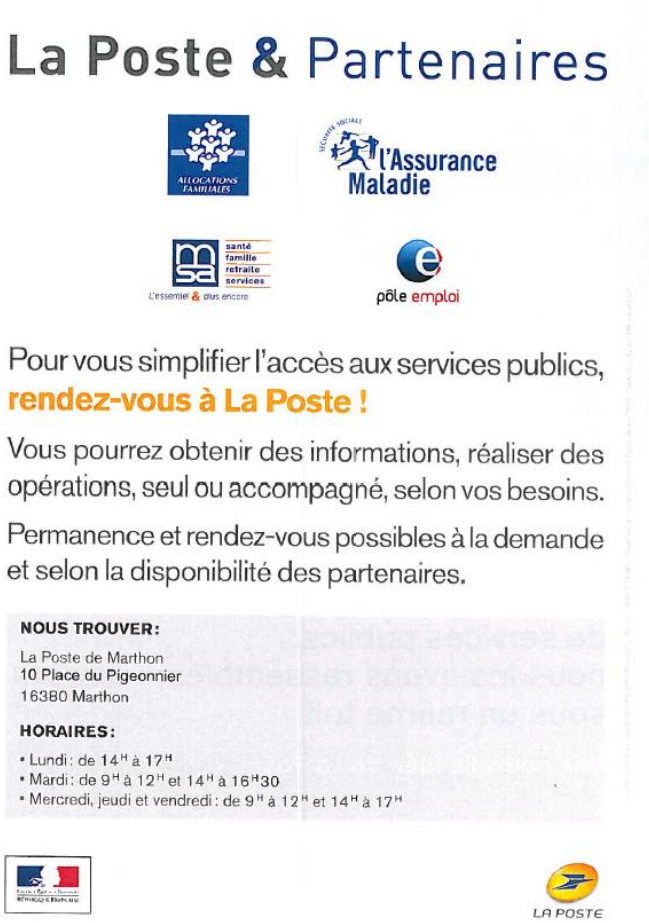

Souvenons-nous… 09 Janvier 2016, après une réunion du Conseil municipal, Monsieur le Maire présentait les vœux à la population de Mainzac. Les enfants étaient heureux de recevoir leurs cadeaux de Noël dans la salle des fêtes joliment décorée par Caroline SIRI. Le Comité des fêtes aussi, s'est réuni… seuls les membres du bureau étaient présents. Faute de participants bénévoles, indispensables pour organiser des manifestations, que ce soit lotos, repas etc., l'Association a pris la décision de se mettre en sommeil ; espérons qu'elle ne dormira pas aussi longtemps que la Belle au bois dormant… Cependant, le Comité des Fêtes continue de prendre rendez-vous avec le Père Noël, pour que les enfants de la Commune reçoivent des cadeaux et soient réunis avec leur famille, lors de la présentation des vœux par la Municipalité.
Le deuxième appartement communal est terminé et même occupé ! Il y avait beaucoup à faire ; une partie des travaux a été réalisée par les employés communaux, avec la participation bénévole de Monsieur SIRI.

Dans les comptes rendus, Monsieur le Maire donne les détails des projets, des réalisations concernant la Commune et des sujets développés lors des réunions de Conseil.

Ce début d'année 2016 était sensiblement morose, pour la France, l'Europe, la Planète. La Chine, atelier du monde, a connu une baisse d'activité, sa croissance s'est ralentie, les indices boursiers ont dégringolé, présageant une nouvelle crise ; les bourses centrales auraient utilisé tous leurs moyens de résister.
Le cours du pétrole s'est effondré, ce qui accentue l'appauvrissement des Nations émergentes. La croissance de l'Europe s'est un peu rétablie, à l'exception de la France qui reste à la traîne.
Bref, il faut l'admettre, le monde économique se transforme !

Presque chaque jour du mois de Janvier 2016, un décès de personnalités connues était annoncé sur les antennes.

- 2 Janvier - Michel Delpech, auteur, chanteur, compositeur aurait fêté ses 70 ans, « chez Laurette », le 26.
- Premier à faire décoller Concorde, André Turcat célèbre pilote d'essai, s'est envolé le 4 janvier, à 94 ans.
- Le même jour, acteur, homme de théâtre, membre de l'Académie française, Michel Galabru a fermé le rideau, à l'âge de 93 ans.
- Le Chef d'orchestre, Pierre Boulez, 90 ans, a posé sa baguette le 5 Janvier.
- André Courrèges, fut celui qui incarna un bouleversement dans la mode féminine des années 1960, en créant la mini-jupe et le pantalon ; il a coupé le fil le 7 Janvier, à 92 ans.
- Le même jour, un des membres de la célèbre famille d'industriels automobiles français, Roland Peugeot, a lâché le volant à l'âge de 89 ans.
- Toute une génération a dansé et chanté avec David Bowie, qui s'est tu le 10 janvier, à 69 ans.
- Le 14 Janvier, René Angélil, agent artistique Québécois, mari de Céline Dion, avait 73 ans.
- Epouse de Gaston Deferre - *bien connu lorsqu'il était Maire de Marseille*-, Edmonde Charleroux, femme de lettres, journaliste française et Présidente de l'Académie Goncourt de 2002 à 2013, a tourné la page le 20 janvier, à 95 ans.

Et bien d'autres encore… -*Le décès du commun des mortels fait rarement la une des journaux, hormis le petit encart inscrit dans la page réservée*-. Nous remarquerons cependant que toutes ces personnes faisaient parties du monde des Arts, de la Culture, de l'Artisanat et de l'Industrie.
Nombre de jeunes pourraient sans doute orienter leur avenir, en fonction de disciplines enseignées en relation avec les métiers qui en découlent – *Créations, Artisanat, Musique, Danse, Peinture, Théâtre que sais-je encore, ils sont nombreux* -. Dans notre pays, elles sont restées trop longtemps au second plan ; il est temps de les revaloriser, en développant davantage les méthodes de l'apprentissage et de la formation en alternance, par exemple. Le Ministère de l'Éducation semble prêter attention à cette catégorie de disciplines ; il faut du temps pour réagir, et décider. Il faut se donner les moyens. Voici un paragraphe de ce que disent les textes :
- *De l'école au lycée, le parcours d'éducation artistique et culturelle a pour ambition de favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle. Rendu obligatoire par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013, il fait l'objet d'une circulaire interministérielle, publiée le 9 mai 2013, qui en précise les principes et les modalités, et d'un arrêté du 7 juillet 2015 qui fixe les objectifs de formation et les repères de progression à la mise en œuvre de ce parcours* -.

Michèle Mercier

« Le langage est la peinture de nos idées »
Antoine de Rivarol
- écrivain français du XVIIIème, mort à 47 ans -

Les habitants de notre pays parlent le français. Le vocabulaire de notre langage est un ensemble de mots ; D'où vient la diversité de ce vocabulaire ? Quelles sont les origines de ces mots ?

Jusqu'au 1er siècle av. J.-C., la France s'est appelée la Gaule ; ses habitants parlaient le gaulois (celtique). A ce sujet, il faut ouvrir une parenthèse ! Gaulois ? Celtes ? Comment les différencier ?

***L**es Celtes sont arrivés des steppes d'Asie centrale, envahissant un territoire déjà occupé par un peuple autochtone ; petit à petit, ils migrent vers l'Atlantique et finissent par occuper une partie de l'Europe, jusqu'au 4ème siècle avant J.-C.-. Dans la littérature grecque, on les nomme «Galate», qui veut dire envahisseurs. Ce même mot devient «Galli» en latin, et avec les siècles, il se transformera en «Gaulois».*
Lorsque le romain Jules César conquiert cet espace, il décide de l'appeler Gaule. Par conséquent, ces deux peuples ont une origine commune, à la différence que nous nommons envahisseurs l'ensemble des Celtes, alors que les Gaulois désignent le peuple qui s'établit en Gaule, c'est-à-dire, à peu près la France actuelle.

Ainsi donc, Jules César, les soldats romains, colons ou marchands, arrivèrent avec leur langage. Les Romains qui aimaient dominer, furent les maîtres de l'Italie en un premier temps, et d'une grande partie du monde par la suite. Bien entendu, leur langage fut introduit dans les pays conquis, et le latin se modifia forcément, selon les peuples des régions conquises, où se formèrent des Nations. De là, sont nées les langues, dites romanes : italien, espagnol, portugais, roumain.
Pour généraliser, nous dirons que le français est un dérivé du latin, parlé par une population installée autour de Rome, à partir du huitième siècle avant Jésus-Christ. Le latin du peuple était dit *vulgaire*, tandis que les écrivains, les gens instruits employaient le *latin littéraire*. Peu à peu, *le latin vulgaire* remplace *le gaulois*.
Nous avons peu de mots d'origine gauloise ; ils sont généralement en rapport avec la vie rurale : *chemin, charrue, talus, lieue, chêne etc.* *(Tout au long de ce récit, nous ne citerons que quelques mots !).*
Au 5ème siècle après J.-C.-, l'Empire romain commence à trembler, avec l'invasion des Francs qui forcent la frontière du Rhin ; vainqueurs, ils introduiront leur langage germanique dans le monde gallo-romain !
C'est ainsi que le vocabulaire s'enrichit, avec de nouveaux mots qui se latinisent, sans modifier le fonds de la langue gauloise. Beaucoup plus nombreux, les mots d'origine latine sont utilisés dans les conversations de la vie courante, tels : *jour, nuit, père, mère, fils, fille, écrire, lire* etc.
Nous utilisons donc des mots d'origine germanique, comme : *jardin, hêtre, botte, épieu, faucon, mésange …*
D'autres mots sont empruntés aux langues mortes : par exemple, les ecclésiastiques, les clercs ont puisé, dès le Moyen-âge, dans les récits des écrivains romains. Plus tard, les traducteurs, les écrivains ont utilisé *le latin littéraire*, qu'ils savaient parler, lire et écrire. Des mots de cette langue morte sont passés dans le vocabulaire français ; nous ne citons que : *patience, admiration, domicile, instrument, ou encore, habiter* etc.
Le grec, nous donnera : *trésor, enthousiasme,* mais aussi *cerise et beurre*, entre autres.
Les sciences, la chimie et la médecine se doteront de : *arithmétique, migraine, entérite* etc.

Ce n'est pas terminé ! Il y a également les mots qui ont été empruntés aux langues des divers peuples européens, avec lesquels notre pays s'est trouvé en relations au cours de l'histoire. Certains de ces mots ont conservé leur forme étrangère, et d'autres se sont francisés. Notre vocabulaire se compose d'environ un millier de mots italiens, parmi lesquels : *soldat, pantalon, banque, crédit, pilote* etc.
Abricot, banane, pintade, sont issus du portugais, tandis que : *vanille, tomate, maïs, romance, moustique*, sont empruntés à l'espagnol. *Paquebot, wagon, budget, vote, bébé*, nous les devons à l'anglais, alors que : *blocus, potasse, zinc, nouille, trinquer ou valse*, à l'allemand.
S'ajouteront des mots : néerlandais : *colza* ; scandinaves :*crique* ; slaves : *boyard, vodka.*
N'oublions pas les langues orientales : à l'hébreu, nous avons emprunté : *chérubin, cabale, amen.*
A l'arabe : *chiffre, zéro, coton, goudron, nouba*. Au turc : *tulipe, sorbet, divan*. Au persan : *lilas, chacal*.
Pour les langues, dites exotiques, nous citerons simplement : *kaolin* (Chine), *pyjama* (Inde), ou encore *chocolat*, pour le Mexique.

De plus, chaque région française possède un dialecte qui lui est propre… donc, la langue française a également puisé aux dialectes du Midi, *dits de langue d'Oc*, et aux dialectes du Nord, dits *de langue d'Oïl.*
C'est Dante, un poète toscan du 13ème siècle, qui a classé ces deux appellations, en fonction de la façon avec laquelle on disait « OUI » ! (avec les siècles, « Oc » et « Oïl » se sont transformés en « oui »).

Ces dialectes étaient reconnus par les écrivains du Moyen-âge. Le français y a puisé plus de quatre cent mots. Aux dialectes du Midi : *cigale, luzerne, ballade, velours, cadet, cèpe, barrique*. Pour ce qui est des dialectes du Nord, nous avons emprunté, au picard : *essieu, caillou* - ; au normand : *crevette, écaille, bocage,* au wallon : *grisou, tôle, usine* - ; au breton : *menhir, biniou, goémon.*

Les parlers alpins (Savoie et Suisse romande), nous laisseront : *glacier, chalet, avalanche.*
Et l'argot ? Et bien, à lui aussi nous avons emprunté : *mioche, chic, esquinté,* par exemple ! Quant à : *papa, maman, bobo, bonbon,* ils sont de la langue enfantine.

Le francien, qui était le dialecte de l'Ile de France, l'a emporté sur tous les autres, parce que la Royauté et son administration se sont installées à Paris ; c'est ainsi que la langue de la capitale et de sa région a fini par prédominer.

Ainsi donc, le français que nous parlons, lisons, écrivons, s'est enrichi en empruntant des mots aux autres langues, mais aussi, en créant des mots nouveaux avec des éléments de son propre fonds ; soit en modifiant une voyelle, en ajoutant un suffixe, un préfixe *(les plus nombreux sont d'origine latine)*. Si j'ajoute *on* à *ours*, j'obtiens *ourson,* nouveau mot. Dans les premiers temps, il semblerait que le vocabulaire français ne comptait pas plus de huit mille mots ; au cours des siècles ce chiffre a considérablement évolué, mais combien de mots, aujourd'hui ? Difficile à dire…les dictionnaires en comptabilisent entre trente mille et cent mille, avec un nombre limité de mots techniques, scientifiques, qui font l'objet de dictionnaires spécifiques.
Des mots nouveaux apparaissent, d'autres disparaissent !
Vaste sujet que je pourrais encore développer, mais je choisis de l'arrêter ici. Nous avons compris que la richesse, du vocabulaire français, s'est faite en partie de mots originaires de diverses nations.

J'ai puisé les mots dans les écrits de Gaston CAYROU, décédé en 1966. Il était Inspecteur général de l'Instruction publique.

Michèle MERCIER

Le 17 avril 2016, les anciens se sont réunis autour de la table, pour le repas annuel offert aux personnes de la Commune, dès 60 ans. Nous rappelons que si vous avez moins de 60 ans, ou si vous n'habitez pas la Commune, vous êtes les bienvenus, moyennant le paiement du repas.

Comme chaque année au début du mois d'Août, la course d'endurance organisée par Monsieur et Madame BLOT a connu un grand succès dans le milieu professionnel du cheval.

La réfection des voies et des routes, demande un investissement financier important pour les petites Communes. Malgré les baisses successives des dotations d'états, les dépenses de voirie sont indispensables. Pour Mainzac, c'est en moyenne 10000-15000 €/an. La commune dispose d'environ 11Km de voirie à gérer.

Nous nous efforçons de faire en sorte que les portions endommagées soient remises en état. Malgré les panneaux limitant le tonnage (7t5), de gros engins passent outre l'interdiction.
Lorsque le tonnage n'est pas approprié, il serait souhaitable de faire preuve d'un peu de civisme, et d'emprunter la Départementale, plutôt que les chemins de traverses… et éventuellement, empierrer la partie endommagée.

Lorsque nous faisons remplacer les pneus d'un véhicule, que ce soit voiture ou engin agricole, le concessionnaire est tenu de reprendre les pneus usagés. Qu'en est-il, si nous les achetons par le moyen d'internet ? Le Ministère ne semble pas y avoir réfléchi …

Désormais, il est interdit aux agriculteurs de se réapprovisionner en pneus, pour maintenir les bâches d'ensilage. Comment faire pour se débarrasser de ces pneus usagés ? Il est fortement recommandé de faire appel à un collecteur agréé, qui se chargera de les acheminer vers un centre de traitement. Soit les agriculteurs se débarrassent de ces stocks à leurs frais (environ 250€HT la tonne), soit ils se regroupent pour bénéficier d'une opération collective de reprise, afin d'obtenir des conditions financières plus intéressantes. Il est fortement conseillé de s'adresser à la Chambre d'agriculture, ou à l'Ademe par exemple, pour plus d'informations.
Pour les Départements de la Charente et de la Dordogne, la Société agréée pour la collecte des pneus usagés, est la suivante : ALCYON (prestataire d'Aliapur) 1 bis rue Jean Sabourin 33440 Saint Louis de Montferrand 05-56-77-19-19.

Evitons les décharges sauvages – Pour information, cette photo a été prise sur Mainzac en 2016…

Nombre de forêts longent les voies, qu'elles soient départementales ou communales. Les branches d'arbres ne doivent pas gêner ou compromettre le fonctionnement des lignes téléphoniques, entre autres. Très souvent, les câbles, de ces lignes en bordure des routes, se trouvent effectivement prisonniers des branches. Il incombe aux propriétaires de ces parcelles boisées de faire élaguer ces arbres encombrants. Lorsque ce n'est pas fait, la Commune prend la décision d'intervenir ; c'est un coût supplémentaire qu'il faut imputer au budget.
La Commune de Mainzac a demandé a une Entreprise d'intervenir cet hiver à raison de 20h, pour pallier au plus urgent (65 €HT/heure).

Petits Lutins ? Gentilles Fées ? Méchantes sorcières ? Elles ont fêté Halloween et ont rendu visite à une autre jolie sorcière qui avait oublié son chapeau !!!

Entre 25 et 30 personnes réunies autour du monument aux morts ce 11 novembre 2016. Eileen, et Tony Hammond, de Nationalité irlandaise et domiciliée au village de la Jaumerie, sont retraités de l'Armée. Sur leurs costumes, sont épinglées les médailles correspondant à leur parcours militaire respectif.

Nous avons entonné la Marseillaise, entraînés par la belle voix du chef de chorale… Nos amis Anglais, avaient pris soin d'écrire les paroles pour se joindre à nous !

Douze enfants de la Commune, vont accueillir le Père Noël … (*j'allais dire cette année, mais Mainzac est si éloigné de la Laponie, que les rennes ont du mal à tirer le traîneau ; il n'arrivera que le 14 janvier 2017 !*). Mainzac se repeuple et rajeunit, c'est formidable !

Parents, lorsque vous aménagez, n'oubliez pas de rendre visite à la mairie pour que nous fassions connaissance ; et <u>n'oubliez pas d'inscrire vos enfants à l'école avant le mois de Juin, pour la rentrée de Septembre 2017</u>

Ecole de Marthon

Christelle GAILLARD secrétaire de mairie se fera un plaisir de vous accueillir et de vous renseigner, que ce soit pour le ramassage scolaire, la situation de l'école. Il en est de même pour tous autres sujets de préoccupation concernant votre établissement dans la Commune.

Une Association fut créée en 1980, sous l'identité *Les Amis du Château de Villebois-Lavalette*. Devenue un Atelier Chantier d'Insertion en 1999, elle s'appelle désormais ***Les Amis du patrimoine, en Horte et Lavalette.***

Les secteurs de l'Insertion par l'activité économique, sont reconnus au titre de la Loi depuis 1998 et intégrés au cadre législatif (code travail et inscription dans le plan de cohésion sociale). Ils proposent une activité professionnelle et un accompagnement aux personnes sans emploi (depuis un temps déterminé) ou en difficulté sociale, voire les deux ; conventionnés par l'Etat, ils bénéficient d'aident pour accompagner leurs missions. Les recrutés sont salariés ; la rémunération est au moins égale au SMIC.

L'Atelier Chantier d'insertion de Villebois-Lavalette accueille donc des personnes sans emploi, en difficulté sociale, qui sont formées dans le cadre d'un *Contrat aidé* (*contrat spécifique, pour lequel l'embauche et l'accompagnement sont encadrés et appuyés financièrement par l'Etat*), afin de favoriser une intégration sociale et professionnelle durable. Les activités sont diverses ; la **restauration du patrimoine** est largement développée (églises, escaliers, murs, lavoirs, moulins etc.), en employant les techniques adaptées à la restauration, telles que taille de pierre, chaux et autres matériaux.

Pour participer à la préservation de l'ancien, un groupe de personnes en insertion est actuellement formé aux techniques de l'**isolation par le chanvre**, selon les exigences du développement durable. Une autre activité consiste à l'**aménagement de l'espace rural** : entretien des chemins de randonnée ou sites de loisirs, par exemple, dans le respect de l'environnement, ainsi que plantations, débroussaillage ou petit élagage, entretien des cours d'eau, mares, forêts entre autres.
Pour éviter les déplacements en déchetterie, l'Association *les Amis du patrimoine*, propose le **broyage** des végétaux et l'aide au **compostage des déchets verts du jardin**. Elle établit un devis adapté selon la prestation, aux particuliers qui lui font également appel.
Il y a également un ***atelier de couture*** qui réalise des objets de décoration (sacs, pochettes, ours…) sans oublier les petits travaux de retouches. Si vous souhaitez **apprendre quelques notions de couture**, contactez Chantal Godinet 07 82 41 89 03 ; elle vous fera découvrir l'atelier et le plaisir de savoir utiliser le fil, l'aiguille et les ciseaux dans la douceur d'un tissu. Plus de deux mille costumes, du Moyen âge à nos jours, confectionnés par l'équipe de l'Association, sont proposés à la location.
Pour l'aider dans son fonctionnement, l'Association bénéficie également des aides du Département, des Communautés de Communes et de pôle emploi.

« Les Amis du Patrimoine », est adhérente au réseau national ***CHANTIER école.*** Né en 1995, ce réseau a fonction de regrouper les chantiers d'insertion, afin de mutualiser les compétences, les méthodes, et diffuser les bonnes pratiques de l'insertion par l'activité économique, en accompagnant la mise en œuvre des politiques publiques.
Problème d'isolation ? Mur de pierre sèche à restaurer ? Rétrécir, raccourcir ou élargir un vêtement ? Demander un devis en contactant :
Les Amis du patrimoine 17Rue du Petit Mairat 16320 Villebois-Lavalette – 05-45-64-95-66
lesamisdupatrimoine@orange.fr

Le timbre-poste a été créé en 1849. Avant cette date, le port était calculé en fonction du poids de la lettre et de la distance parcourue. L'imprimerie était installée dans les ateliers de la monnaie de Paris. C'est en 1968 que son transfert est décidé et le 5 Juin 1970, le nouvel établissement d'une surface de 48 000 m2 ouvrira ses portes dans la zone industrielle de Boulazac, près de Périgueux, en Dordogne.
Une hausse des tarifs postaux est annoncée pour le 1er janvier 2017. Le timbre rouge passera de 80 à 85 cts et le timbre vert de 70 à 73 cts. Jusqu'au 13ème siècle, on localisait les « adresses », par rapport à la paroisse et à certaines constructions bien connues de tous.

A l'époque du numérique, il est heureux que Mainzac et ses villages facilitent la distribution du courrier ou les livraisons, en ayant attribué une numérotation à chaque domicile et la nomination des rues ou routes, en fonction des situations.

Après l'excès de foie gras, de viande rôtie et bûche au chocolat, quelques pommes de terre bouillies accompagnées de feuilles de salade, feront l'affaire ! Pas vrai ?

Au fait, Janvier/Février c'est la bonne période pour faire soi-même ses plants de pommes de terre, alors ne les faites pas toutes bouillir ! Gardez-en quelques-unes que vous disposerez dans des boites à œufs ; sans le couvercle évidemment, parce qu'il leur faut un **maximum** de lumière, avec une température idéale comprise entre 5 et 7°C ; disons qu'il ne faut pas dépasser 10°C, mais il faut éviter de descendre en dessous de 4°C, au risque d'abîmer les germes. Une serre ou une véranda (**pas chauffées**), sont idéales. Sinon, vous laissez les plants dehors (lumière, pensez-y), seulement, il ne faut pas oublier de les rentrer si la température ne convient pas ! La pomme de terre aime un terrain bien ameubli, fertile, pas trop humide.
Trop d'azote favorise les maladies, notamment le mildiou. Il faut préparer le terrain à l'automne en apportant au sol, du fumier composté à raison d'une brouette pour 10m2. Pour la formation des racines, on ajoutera 50gr/m2 de phosphate naturel (pour *faire court, nous dirons que le minerai de phosphate est une roche riche en sels*) et enfin de la potasse sous forme de cendre de bois qui favorise la résistance aux aléas du climat. La macération, *ortie et consoude,* est un excellent fertilisant.

La Consoude pousse en bordure de forêts, de prairies, de secteurs humides. Un peu envahissant, il est préférable de la planter dans des grands bacs pour contrôler sa progression ou aller la cueillir dans ses lieux favoris selon les besoins. Les germes de nos tubercules sont prêts pour la plantation, au bout de un mois, voire un mois et demi. Donc, anticipez la germination ! Attention, si un germe apparaît au sommet d'une *patate*, il vaut mieux le supprimer, il peut empêcher la croissance des germes latéraux et la récolte serait faible.

Les mois passent vite, n'est-ce pas … Avril ? Mai ? (*Selon les régions et leur climat),* les germes sont courts, trapus et bien colorés ? C'est le moment de planter ! Ne vous précipitez pas, il faut que le sol soit un peu réchauffé en profondeur. Oh! oh ! oh !… doucement, ils sont fragiles. Quand les plants auront suffisamment poussé, n'oubliez pas le *buttage* qui est une opération très importante pour, maintenir le plan dans le sol, le protéger du vent et lui permettre de se développer dans de bonnes conditions. Alors, quelle variété avez-vous choisie ? *Elles sont très nombreuses…* à chair ferme ? Roseval, Belle de Fontenay, Charlotte, Ratte etc. etc.?
Monalisa et Bintje sont plutôt farineuses.

Dernière information… pour éviter le développement des maladies, il n'est pas conseillé de cultiver les pommes de terre deux années de suite au même endroit, ni après des tomates ou des aubergines, et bien entendu, il ne faut pas mouiller le feuillage lors de l'arrosage. Bonne récolte !

Bon, si on se faisait un petit repas de **pommes de terre au saumon** ?

Les ingrédients pour 4 personnes :

- 4 pommes de terre à chair farineuse
- 4 tranches de saumon fumé - 1 bouquet de ciboulette
- 25 cl de crème fraîche, sel, poivre.

Préchauffez le four à 200° - Lavez et essuyez les pommes de terre avec la peau. Enveloppez chacune d'elles dans du papier aluminium. Laissez cuire 1h15 dans le four. Sortir 15 mn avant de servir.

Touillez la crème fraîche avec la ciboulette ciselée.
Déposez dans chaque assiette une pomme de terre, ouverte au centre avec la lame du couteau, après avoir retiré légèrement le papier aluminium, salez, poivrez et dégustez avec le saumon fumé et la sauce parfumée à la ciboulette.

C'est simple, c'est bon, mais il ne faut pas se décider à la dernière minute…

RECENCEMENT DE LA POPULATION DEMAINZAC – JANVIER – FEVRIER 2017

À QUOI SERT LE RECENSEMENT ?

Insee

RECENSEMENT

C'EST GRÂCE AUX DONNÉES COLLECTÉES QUE L'ON PEUT CONCEVOIR ET RÉALISER LES PETITS ET LES GRANDS PROJETS QUI VOUS CONCERNENT

→ POUR L'ÉTAT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

→ Définir les politiques publiques nationales

→ POUR LES COMMUNES

→ Établir la contribution de l'État au budget des communes

→ Décider des équipements collectifs et des programmes de rénovation

→ Définir le nombre d'élus au conseil municipal

→ POUR LES ENTREPRISES ET LES ASSOCIATIONS

→ Ouvrir de nouveaux commerces
Construire des nouveaux logements

Pour l'ensemble de la population

AGENT RECENSSEUR OFFICIEL POUR MAINZAC : **Christelle GAILLARD**

LES GRANDES ÉTAPES DU RECENSEMENT

Insee

AVANT LA COLLECTE

Recrutement et formation des agents recenseurs

Constitution de la liste des adresses à enquêter

Tournée de reconnaissance pour avertir du passage de l'agent recenseur

PENDANT LA COLLECTE

Distribution par l'agent recenseur de la notice pour répondre au recensement en ligne sur www.le-recensement-et-moi.fr ou des questionnaires papier (qu'il viendra récupérer sous quelques jours)

Vérification de la bonne prise en compte de tous les logements par la commune

APRÈS LA COLLECTE

Certification de la collecte par le maire

Transmission des questionnaires papier à la direction régionale de l'Insee (les réponses en ligne sont reçues directement)

Saisie des questionnaires papier et traitement des données

Vérification et validation des résultats par l'Insee

Communication des chiffres aux maires et au grand public

Dates et périodicité des élections politiques			
Élection	**Date (ou année)**	**Durée du mandat**	**Dernières élections**
Présidentielle	1er tour : **23 avril 2017** 2nd tour : **7 mai 2017**	5 ans	22 avril et 6 mai 2012
Législatives	1er tour : **11 juin 2017** 2nd tour : **18 juin 2017**	5 ans	10 et 17 juin 2012
Européennes	**2019**	5 ans	25 mai 2014
Municipales	**2020**	6 ans	23 et 30 mars 2014
Départementales	**2021**	6 ans	22 et 29 mars 2015
Régionales	**2021**	6 ans	6 et 13 décembre 2015

À noter :
les sénateurs ne sont pas élus directement par les électeurs, mais par un collège distinct formé de députés et d'élus locaux. Les prochaines élections sénatoriales auront lieu le 24 septembre 2017.

Vous avez dit Limitation ?

C'est excitant La VITESSE, mais la contenir dans les clous, c'est mieux.
Je roule sur une voie limitée à 90 Kms/h que je m'efforce de respecter, mais qui me donne alors l'impression de rouler comme une tortue, vu le nombre de voitures qui me double à vive allure dès que cela leur est possible.

Mais mon attention est bientôt attirée par une file de sept à huit autos qui arrivent en sens inverse et dont je constate, une fois à ma hauteur, qu'elles roulent bon train et se suivent de près, bien en deçà de la distance de sécurité recommandée, comme si chaque conducteur de ce petit convoi tenait à ne pas se laisser distancer par le précédent.

Alors, je ne pus m'empêcher de me dire qu'avant de passer au 80, il faudrait déjà que le 90 soit respecté, ce qui est loin d'être le cas « il y a tant de panneaux qui limitent la vitesse dans notre pays ; 30, 50, 70, 90, 110 et 130 » qu point que si tous les dépassements de la vitesse autorisée sur les routes de France étaient sanctionnés par une verbalisation, les centres de traitements des infractions routières imploseraient sans tarder !
A moins de brider tous les moteurs des véhicules, il y a peu de chances que cela s'arrange. Brider les moteurs ? Mais vous n'y pensez pas ! s'écrirait l'industrie automobile.
Ah ! La puissance motorisée. Sans doute est-ce la raison pour laquelle la vente des voitures électriques peine à se développer malgré les incitations tous azimuts. C'est que, au-delà du problème des lobbies de l'industrie pétrolière et automobiles, le conducteur habitué à son moteur thermique de plus en plus puissant, ne pourrait plus jouer au petit pilote de course et éprouver le frisson de jouissance qui vient justement… quand on fait ce qu'il ne faudrait pas.
« Il en va de la vitesse automobile comme des comportements à risque en général, qui font office d'excitant jusqu'au jour où… »
La politique de sécurité routière enregistre sur la durée des résultats réels puisque l'on est passé de 18 000 morts au début des années 70 à 8 000 morts en 2000, 3268 en 2013, 3384 en 2014, 3464 morts en 2015.

Toutefois des progrès sont encore possibles, car si la France se situe certes dans la moyenne Européenne, elle est derrière l'Allemagne et le Royaume-Uni notamment.
L'insécurité routière a un coût : 26 milliards d'euros.
Pour les accidents corporels, c'est deux fois plus que ce qui est dépensé en matière de sécurité routière tant pour améliorer la conception des véhicules, sécuriser les infrastructures, ou encore réduire les facteurs de risque dans les comportements (vitesse, alcool, absence de ceinture ou de casque, etc…).
Major de Gendarmerie à la retraite, ayant trop souvent été confronté à ces drames de la route. Pour que ses morts ne soient pas totalement inutiles et bonnement statistiques.
Je me dois aujourd'hui de lancer un ultime appel à la prudence, un énième cri de désespoir, pour tenter d'enrayer cette hécatombe.
Je me dis avec la faible énergie de l'ultime espoir, que chacun doit apporter sa pierre à ce combat, refuser la fatalité de la « mort au volant ».

Jean Pierre Boutaudon

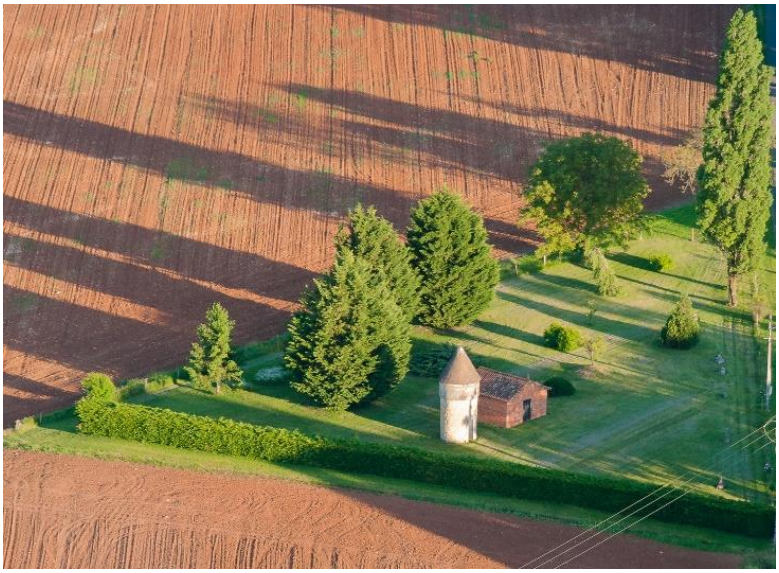

COLLECTE SÉLECTIVE 2017

CE CALENDRIER TIENT COMPTE DU REPORT DES JOURS FÉRIÉS

ATTENTION CHANGEMENTS DE JOURS DE COLLECTE POSSIBLES
A PARTIR DU 1ER AVRIL 2017

MERCREDI semaines impaires

JANV. 17		FÉVRIER		MARS	
D 1		M 1		M 1	
L 2	01	J 2		J 2	
M 3		V 3		V 3	
M 4		S 4		S 4	
J 5		D 5		D 5	
V 6		L 6	06	L 6	10
S 7		M 7		M 7	
D 8		M 8		M 8	
L 9	02	J 9		J 9	
M 10		V 10		V 10	
M 11		S 11		S 11	
J 12		D 12		D 12	
V 13		L 13	07	L 13	11
S 14		M 14		M 14	
D 15		M 15		M 15	
L 16	03	J 16		J 16	
M 17		V 17		V 17	
M 18		S 18		S 18	
J 19		D 19		D 19	
V 20		L 20	08	L 20	12
S 21		M 21		M 21	
D 22		M 22		M 22	
L 23	04	J 23		J 23	
M 24		V 24		V 24	
M 25		S 25		S 25	
J 26		D 26		D 26	
V 27		L 27	09	L 27	13
S 28		M 28		M 28	
D 29				M 29	
L 30	05			J 30	
M 31				V 31	

SACS JAUNES

Vos jours de collecte :

Tous les mercredis semaine impaire

Prochaines collectes :

Mercredi 4 Janvier 2017

Mercredi 18 Janvier 2017

SACS NOIRS

Vos jours de collecte :

Tous les jeudis

Prochaines collectes :

Jeudi 29 Décembre 2016

Jeudi 5 Janvier 2017

DECHETTERIE LA PLUS PROCHE Montbron

Lundi	9h-12h	14h-18h
Mardi	9h-12h	14h-18h
Mercredi	fermée	14h-18h
Jeudi	fermée	fermée
Vendredi	9h-12h	14h-18h
Samedi	9h-12h	14h-18h
Dimanche	fermée	fermée

Les autres déchetteries à proximité :
La Rochefoucauld, Montemboeuf

AVRIL 2017

Collecte des sacs noirs

TOUS LES 15 JOURS

Fraudeurs

Des personnes se présentent aux domiciles des Charentais au nom de Calitom, le service public des déchets, afin de leur vendre des calendriers. Il s'agit de fraudeurs : les agents de Calitom ne sont pas autorisés à vendre ni à proposer des calendriers !

Avril 2017, changement jour de collecte

En avril 2017, 104 communes des CDC du Confolentais, de Haute-Charente, de Bandiat-Tardoire, de Seuil-Charente-Périgord et de Horte-et-Lavalette passeront à une collecte tous les 15 jours pour les sacs noirs.

De plus, les marchés publics concernant la collecte des déchets par des prestataires privés seront réattribués en cette nouvelle année. C'est pourquoi les jours de collecte de nombreuses communes changeront.

Nous recherchons des rédacteurs pour le journal communal !

Vous souhaitez écrire un article, faire passer une information, une photo, un hommage…

Contacter Michèle Mercier (remymichele@numericable.fr, ou Christelle Gaillard à la Mairie

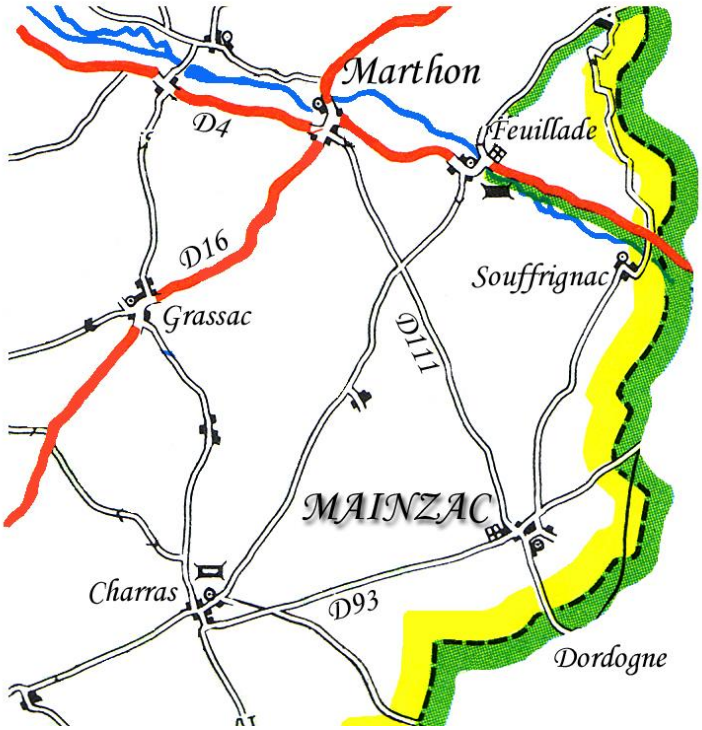

Mairie de Mainzac

Le bourg 16380 Mainzac

Tél/fax : 05.45.23.00.03

mairie@mainzac16.fr

www.mainzac16.fr

Ouverture de la mairie :

Lundi:	14h00 à 18h00
Mardi :	08h00 à 12h00
Jeudi :	14h00 à 18h00

rendez-vous possible…

Imprimé par nos soins

Bulletin municipal tiré à 70 exemplaires (2,40€TTC/journal)
Responsable de la publication : le maire, Patrice Dominici